

L'ÉVALUATION DE DÉPART :

- Qu'est-ce que l'évaluation de départ ?
- Lorsque vous vous inscrivez à l'auto-école, quelques questions vous sont posées afin de réaliser une évaluation initiale de votre niveau de conduite : c'est l'évaluation de départ. Elle dure 45 minutes. Durée pendant laquelle on alterne avec des connaissances sur les connaissances de l'élève (théorie) et exercices pratiques.
- A quoi sert l'évaluation de départ dans les auto-écoles ?
- L'évaluation de départ permet à l'élève d'avoir une estimation du nombre d'heures de cours de conduite qu'il devra prendre pour obtenir son permis de conduire. Il s'agit d'une estimation qui n'a qu'une vocation indicative, et non contractuelle, l'auto-école ne pouvant présumer de la date exacte à laquelle l'élève parviendra à passer son permis de conduire.
- L'évaluation de départ est-elle payante ?
- Tout dépend de l'auto-école. Certaines auto-écoles facturent cette prestation en-dehors du forfait, notamment lorsqu'une partie pratique est incluse dans l'évaluation de départ. D'autres auto-écoles ne facturent pas la prestation de départ, ou l'incluent dans leur forfait.
- Quel est le déroulement de l'évaluation de départ ?
- Elle se décompose en deux parties : une partie théorique et une partie pratique.
- Quelques questions sont posées à l'élève sur son expérience de la conduite de voitures, motos ou bicyclettes et sur la connaissance de base du véhicule (l'élève est-il déjà familier du volant, des différentes pédales, de la boîte de vitesse).
- Puis le moniteur propose souvent à l'élève de le suivre dans la voiture-école et observe la manière dont l'élève s'installe en voiture, démarre et manipule les commandes.
- Des éléments subjectifs rentrent en considération dans l'évaluation de départ, comme une première tentative d'évaluation de l'émotivité du candidat, de sa capacité à retenir les indications du moniteur, et de son sens de l'observation.
- Parfois, l'évaluation de départ se fait par voie informatique et ne comprend pas de partie pratique.
- L'évaluation de départ est-elle obligatoire pour s'inscrire à l'auto-école ?
- Oui, l'auto-école a l'obligation de faire faire à ses nouveaux élèves une évaluation de départ, afin de pouvoir les informer sur le nombre prévisionnel d'heures de conduite qu'ils devront effectuer pour avoir leur permis. En effet, l'objectif est d'éviter que des élèves se retrouvent à payer des sommes considérables pour obtenir leur permis de conduire, alors qu'ils ne se sont pas rendu compte dès le départ que leur niveau de conduite ne leur permettrait pas d'obtenir leur permis B en 20 heures de cours de conduite seulement.
- L'évaluation de départ avant le début de la formation à la conduite a été rendu obligatoire par l'arrêté de 5 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière. L'obligation concerne la conduite des motocyclettes et des véhicules dont le PTAC ne dépasse pas 3,5 tonnes.
- Par le décret du 26 décembre 2000, l'article R.245-2 du Code de la Route mentionne que le contrat de formation doit préciser « l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation... ».
- Puis-je exprimer mon désaccord quant à l'évaluation de départ ?
- Oui. Après que l'enseignant vous ait expliqué vos besoins en termes de formation et remis un exemplaire de votre évaluation. Si vous n'êtes pas satisfait du nombre d'heures prévisionnel de cours de conduite que votre auto-école a renseigné, vous pouvez faire appel à une autre auto-école afin de faire une nouvelle estimation. Vous avez toutefois de bonnes chances de tomber sur un résultat similaire, et il vous faudra peut-être faire preuve de résignation si le nombre d'heures prévisionnel est confirmé par la deuxième auto-école.
- Peut-on faire son évaluation de départ sur la base d'un outil informatique ?
- L'évaluation de départ peut être réalisée sans problème sur un outil informatique, ce procédé devant être validé par le ministère de l'équipement.
- L'évaluation de départ est enfin co-signée par le moniteur et le candidat et chacun garde sa partie respective, elle est donc remise en main propre au candidat dès qu'elle est terminée.